



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.



# Convocation

## 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire

Hanoï (Viet Nam), 28 mars - 1<sup>er</sup> avril 2015

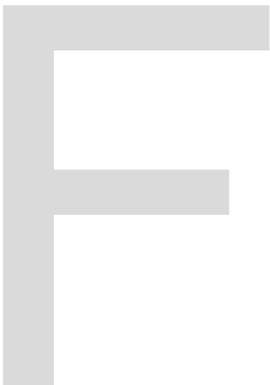
A/132/C.1  
22 novembre 2014

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que la 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire et les réunions connexes se tiendront au *National Convention Centre* (NCC), à Hanoï (Viet Nam), du samedi 28 mars au mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015.

### ORDRE DU JOUR

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 132<sup>ème</sup> Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action*
4. La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale  
(*Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*)
5. Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine  
(*Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*)
6. La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international  
(*Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*)
7. Rapports des Commissions permanentes
8. Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce pour la 134<sup>ème</sup> Assemblée, et désignation des rapporteurs



## CALENDRIER DE TRAVAIL

Le calendrier de travail de l'Assemblée et des réunions connexes se trouve à l'[Annexe 1](#). La Cérémonie inaugurale aura lieu le samedi 28 mars 2015 à 20 heures à l'Assemblée nationale du Viet Nam.

Le Conseil directeur se réunira les 29 mars et 1<sup>er</sup> avril. Après en avoir débattu, il se prononcera sur toute une série de questions relatives au fonctionnement et aux activités de l'UIP, ainsi qu'à la mise en œuvre de sa Stratégie pour 2012-2017, à sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et à ses projets futurs. A ses séances des 31 mars et 1<sup>er</sup> avril, l'Assemblée adoptera des résolutions sur le point d'urgence qui aura été retenu pour l'Assemblée de Hanoï, ainsi que sur les thèmes d'étude examinés par les Commissions permanentes. L'Assemblée, qui devrait se conclure par l'adoption d'un document final sur le thème de son débat général, achèvera ses travaux à 18 h.30 le mercredi 1<sup>er</sup> avril.

## POINT D'URGENCE

En vertu de l'article 11.1 du Règlement de l'Assemblée et de l'Article 14.2 des Statuts de l'UIP, tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Si l'Assemblée décide d'inscrire un point d'urgence à son ordre du jour, celui-ci sera examiné par l'Assemblée le lundi 30 mars 2015. Des dispositions ont été prises pour la tenue, l'après-midi même, d'une éventuelle réunion du comité de rédaction chargé d'élaborer un projet de résolution.

Il est rappelé aux Membres que toute demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Toutes les propositions de point d'urgence seront accompagnées d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution définissant clairement la portée du sujet visé par la demande.

## TRAVAIL DES COMMISSIONS PERMANENTES

Les quatre Commissions permanentes se réuniront à la 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale étudiera et adoptera une résolution sur le thème *La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale*.

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce étudiera et adoptera une résolution sur le thème *Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine*.

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme achèvera les négociations engagées lors de la 131<sup>ème</sup> Assemblée sur le projet de résolution intitulé *La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international*. La Commission tiendra également des débats sur d'autres questions inscrites à son ordre du jour.

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies tiendra des auditions et des réunions-débat sur la base des recommandations de son Bureau.

On trouvera ci-joint les projets d'ordre du jour des Commissions permanentes. Celui de la Commission des Affaires des Nations Unies sera distribué à une date ultérieure, son Bureau devant se réunir à New York le 21 novembre.

Sont également joints les comptes rendus analytiques des débats de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 131<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, ainsi que le projet de résolution révisé et une note explicative sur la finalisation de ce texte.

Les Membres sont invités à participer activement aux travaux des Commissions permanentes. Par ailleurs, il est important que tous les membres des Bureaux soient présents à l'Assemblée de Hanoï, en tant que membres de la délégation de leur parlement.

Une réunion conjointe des Présidents des Bureaux des Commissions permanentes et des groupes géopolitiques aura lieu le samedi 28 mars de 11 h.30 à 13 heures. Les Présidents et Vice-Présidents des Commissions permanentes, ainsi que les Présidents des groupes géopolitiques sont invités à participer à cette réunion.

La documentation relative aux travaux de l'Assemblée, du Conseil directeur, des Commissions permanentes et des autres organes de l'UIP, ainsi que les autres événements qui se tiendront durant la 132<sup>ème</sup> Assemblée, sera mise à disposition sur le site web de l'UIP, à l'adresse suivante : [www.ipu.org/conf-f/132agnd.htm](http://www.ipu.org/conf-f/132agnd.htm).

## **PARTICIPATION**

Les Membres de l'UIP peuvent désigner un maximum de huit délégués, ou dix pour les parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à 100 millions d'habitants. Veuillez noter que le nombre de parlementaires supplémentaires accompagnant les délégations en qualité de conseillers ne doit pas être supérieur à deux.

Les Parlements membres sont invités à tendre vers la parité dans la composition de leur délégation. L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à trois sessions consécutives de l'Assemblée est automatiquement réduit d'une personne.

Les Parlements membres sont en outre invités à intégrer des jeunes parlementaires dans leur délégation. Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP se réunira le 29 mars 2015, notamment en vue d'élaborer et de soumettre une contribution aux délibérations de l'Assemblée.

Les Membres de l'UIP dont le montant des arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par eux pour les deux années complètes écoulées ne peuvent être représentés par plus de deux délégués aux réunions de l'UIP (Article 5.2 des Statuts).

Les Membres associés participent aux travaux de l'Assemblée et des Commissions permanentes avec les mêmes droits que les Membres, à l'exception du droit de voter et de présenter des candidatures aux mandats électifs.

Les organisations internationales et autres entités invitées par le Conseil directeur à se faire représenter à l'Assemblée en qualité d'observateur ont droit à deux délégués au maximum.

Les délégués sont priés de noter que la salle plénière, où se tiennent les séances de l'Assemblée et du Conseil directeur, a une capacité limitée. En fonction de la participation effective à la 132<sup>ème</sup> Assemblée, le Secrétariat s'efforcera d'attribuer un nombre adéquat de sièges à toutes les délégations. Toutefois, si cela n'est pas possible, chaque délégation se verra attribuer le nombre de sièges requis en cas de vote par l'Assemblée ou le Conseil directeur.

## **BUREAU RESTREINT**

Le Bureau restreint de l'Assemblée est composé du Président de l'Assemblée, du Président de l'Union interparlementaire et du Vice-Président du Comité exécutif. Les Présidents des Commissions permanentes participent à ses travaux à titre consultatif.

Le Bureau restreint, assisté par le Secrétaire général de l'UIP, a pour mandat de prendre toutes mesures appropriées en vue d'assurer la bonne organisation et le déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée. La première séance du Bureau restreint doit se tenir en tout début de matinée le dimanche 29 mars 2015.

## **POSTES A POURVOIR PENDANT LA 132<sup>ème</sup> ASSEMBLEE**

Une liste provisoire des postes à pourvoir dans les différents organes de l'UIP sera publiée sur le site web de l'UIP trois mois avant l'ouverture de l'Assemblée de Hanoï. Une version actualisée de ce document sera communiquée aux Membres six semaines avant l'Assemblée.

## ELABORATION DES PROJETS DE RESOLUTION ET CHOIX DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les Membres peuvent contribuer à la rédaction des résolutions en soumettant une brève contribution écrite (article 13.1 du Règlement des Commissions permanentes). La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et la Commission du développement durable, du financement et du commerce élaboreront leurs résolutions selon le calendrier suivant :

7 décembre 2014	Date limite pour la remise par les Parlements membres de leurs contributions écrites aux projets de résolution (maximum – 2 pages) – voir la communication antérieure à ce sujet ( <a href="http://www.ipu.org/conf-f/132agnd.htm">www.ipu.org/conf-f/132agnd.htm</a> )
9 janvier 2015	Date limite pour la remise par les co-rapporteurs des projets de résolution et des mémoires explicatifs au Secrétariat de l'UIP
13 mars 2015	Date limite pour la remise par les Parlements membres d'amendements écrits aux projets de résolution
29-31 mars 2015	Les Commissions examinent les projets de résolution, les amendent et les adoptent. Les co-rapporteurs présentent les projets de résolution et dispensent des conseils durant le processus de rédaction.
1 <sup>er</sup> avril 2015	La 132 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP adopte formellement les résolutions.

Veillez noter qu'aucune contribution ni aucun amendement nouveau ne pourront être soumis à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme sur le projet de résolution intitulé *La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international*. A Hanoï, la Commission poursuivra ses travaux sur la base de ce qui a été convenu lors de la dernière Assemblée tenue à Genève, en octobre 2014.

Conformément aux amendements apportés au Règlement des Commissions permanentes, les propositions de thèmes d'étude à traiter par les Commissions permanentes doivent être présentées au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'Assemblée précédant celle où le thème d'étude sera traité. Les Membres sont donc invités à soumettre au Secrétariat de l'UIP, au plus tard le 13 mars 2015, leurs propositions de thèmes d'étude à traiter par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et par la Commission du développement durable, du financement et du commerce.

### DEBAT GENERAL (point 3 de l'ordre du jour)

Conformément à ce qui est indiqué dans l'ordre du jour, le débat général de la 132<sup>ème</sup> Assemblée aura pour thème global *Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action*.

En vertu des dispositions du Règlement de l'Assemblée, chaque délégation a un temps de parole de huit minutes à moins que le Bureau restreint n'en décide autrement. Lorsque deux orateurs ou oratrices de la même délégation sont inscrits au débat, ils se partagent ce temps de parole de la manière qui convient.

En application des décisions prises par le Conseil directeur de l'UIP, le temps de parole des Observateurs est limité à cinq minutes. Par ailleurs, une certaine souplesse est observée s'agissant des chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies qui souhaiteraient exprimer leurs vues devant l'UIP.

L'inscription se fait au Service d'inscription des orateurs, situé juste à côté de l'entrée principale de la salle plénière (Banquet Hall), au premier étage du *National Convention Centre*. L'inscription sera ouverte 24 heures avant le début de la première séance plénière de l'Assemblée, soit le samedi 28 mars à 11 heures.

Les Membres peuvent aussi communiquer le nom de leurs orateurs à l'avance au Secrétariat de l'UIP par courriel ou par fax au moyen du formulaire de pré-inscription des orateurs ci-joint ([Annexe 2](#)).

La pré-inscription sera considérée comme valable une fois que l'ordre définitif des orateurs aura été déterminé comme à l'accoutumée par un tirage au sort public, qui aura lieu à 18 heures le samedi 28 mars 2015 (voir l'article 23.2 du Règlement de l'Assemblée).

### VICE-PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE

Conformément à l'article 7.3 du Règlement de l'Assemblée, toute délégation parlementaire peut désigner l'un de ses membres en qualité de vice-président(e) de l'Assemblée. Certains d'entre eux seront appelés à remplacer le Président ou la Présidente de l'Assemblée pendant une séance ou partie de séance.

Les délégations sont priées d'indiquer le nom du parlementaire désigné comme vice-président(e) de l'Assemblée lorsqu'elles se présentent au Service d'inscription de l'UIP à Hanoï. A défaut, elles pourront le faire auprès du Service de dépôt et de contrôle des documents (bureau 202C, au deuxième étage du NCC), le dimanche 29 mars 2015 au plus tard.

### TABLEAU DE REPARTITION DES VOIX

On trouvera à l'Annexe 3 un tableau provisoire de répartition des voix auxquelles les délégations ont droit durant la 132<sup>ème</sup> Assemblée.

**Les Membres sont priés de vérifier les chiffres les concernant et, si besoin est, de faire part au Secrétariat de l'UIP à Genève, de préférence avant la session, de toute demande de modification.** Le tableau définitif de répartition des voix à l'Assemblée sera distribué à l'ouverture de la session.

### LANGUES

Le Secrétariat de l'UIP assurera l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, l'anglais et le français, ainsi qu'en arabe et en espagnol, pour les réunions de tous les organes statutaires.

Quatre autres canaux d'interprétation ont été réservés pour le chinois, le japonais, le portugais et le russe, pour les séances de l'Assemblée, du Conseil directeur et pour certaines réunions des Commissions permanentes. Les cabines correspondantes mises à disposition à titre gracieux sont accessibles aux équipes d'interprètes accompagnant les parlements concernés, sur demande des délégations.

Les délégués pourront, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à la condition qu'ils s'assurent le concours d'un membre de leur délégation pouvant interpréter leur intervention dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'UIP. Cette personne pourra pour ce faire utiliser une cabine d'interprétation. Afin que toutes les dispositions requises puissent être prises en temps voulu, les délégations sont priées de contacter, suffisamment à l'avance, la chef-interprète (Mme F. Steinig-Huang) ou les interprètes de la cabine anglaise affectés à la réunion à laquelle le discours doit être prononcé. En outre, huit exemplaires du discours traduit dans l'une des langues officielles de l'UIP seront remis au chef interprète ou aux interprètes de la cabine anglaise pour être distribués aux autres interprètes.

### REUNIONS D'AUTRES INSTANCES

Les organes ci-après se réuniront aussi à l'occasion de l'Assemblée :

- Conseil directeur (29 mars et 1<sup>er</sup> avril, *séances publiques*);
- Comité exécutif (26, 27 et 31 mars, à *huis clos*);
- Sous-Comité des finances (25 mars, à *huis clos*);
- Sous-Comité sur le futur accord de coopération entre l'UIP et l'ONU (27 mars, à *huis clos*);
- Réunion des femmes parlementaires (28 mars, *séance publique*);
- Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (29 mars, *séance publique*);
- Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (29 mars, à *huis clos*);
- Comité de coordination des femmes parlementaires (28 et 30 mars, à *huis clos*);
- Groupe du partenariat entre hommes et femmes (27 et 31 mars, à *huis clos*);
- Comité des droits de l'homme des parlementaires (du 27 au 31 mars, à *huis clos*);
- Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (28 et 31 mars, à *huis clos*);
- Groupe de facilitateurs concernant Chypre (31 mars, à *huis clos*);
- Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (29 mars, à *huis clos*).

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) siégera également au NCC à l'occasion de l'Assemblée. La réunion sera convoquée par son président.

## RESULTATS DE L'ASSEMBLEE

Toutes les délégations recevront deux exemplaires de la brochure des *Résultats* de la 132<sup>ème</sup> Assemblée. Ce document pourra en outre être consulté sur le site web de l'UIP deux semaines après la clôture de l'Assemblée, date à laquelle une version électronique complète pourra être téléchargée au format PDF.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

On trouvera plus ample information au sujet de la session dans le Guide de l'Assemblée qui sera distribué aux délégations lors de l'inscription, à Hanoï. Durant l'Assemblée, un journal sera également publié chaque jour, dans lequel les délégués trouveront les dernières informations concernant le programme des réunions ainsi que d'autres informations importantes.

## INSCRIPTION

**Les délégations sont priées de respecter la date limite d'inscription fixée au 28 février 2015.**

Les Membres sont invités à utiliser le système d'inscription en ligne mis en place par l'UIP. On trouvera à l'Annexe 4 des indications sur ce système, qui sera opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2014. Il convient de noter qu'une seule personne devra coordonner l'inscription de la délégation et aura accès au système d'inscription.

Si vous rencontrez des difficultés, veuillez contacter le Service d'inscription à l'adresse suivante : [postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org). Si, pour une quelconque raison, votre Parlement ne peut pas s'inscrire en ligne, veuillez envoyer un courriel à cette même adresse ou un fax au +41 22 919 41 60. Vous recevrez alors un formulaire d'inscription. Les délégations qui souhaiteraient s'inscrire après le 24 mars 2015, date de clôture des inscriptions en ligne, sont priées d'utiliser ces mêmes coordonnées.

Le Service d'inscription et d'information sera ouvert au NCC le jeudi 26 mars 2015, de 9 à 18 heures, puis du 27 mars au 1<sup>er</sup> avril, de 8 à 19 heures.

## SEJOUR DES DELEGUES A HANOI

Pour toutes les questions d'ordre logistique relatives au séjour des délégués à Hanoï, telles que le service d'accueil, les réservations de chambres d'hôtel, les visas, etc., les délégations sont invitées à se servir du site web mis en place par le Secrétariat national de la 132<sup>ème</sup> Assemblée, à l'adresse suivante : [www.ipu132vietnam.vn](http://www.ipu132vietnam.vn).

On trouvera, dans la Note d'informations générales jointe à l'invitation de l'Assemblée nationale du Viet Nam, tous les renseignements utiles sur le séjour des délégués à Hanoï. Des informations complémentaires, notamment les options pour la réservation en ligne de chambres d'hôtel, figurent également sur le site web du Parlement hôte. Veuillez noter que les réservations de chambres d'hôtel devront être faites le 15 mars 2015 au plus tard.

Si besoin est, le Secrétariat national pourra donner des informations complémentaires aux délégations et leur fournir une assistance :

Secrétariat national  
de la 132<sup>ème</sup> Assemblée de  
l'UIP  
Assemblée nationale de la République  
socialiste du Viet Nam (Parlement hôte)  
22 Hung Vuong St.  
Ba Dinh Dist.  
Hanoï, Viet Nam

Téléphone : + 84 80 42501  
Fax : + 84 80 48078  
Courriel : [ipu132@gh.gov.vn](mailto:ipu132@gh.gov.vn) et  
[ipu.vna@gmail.com](mailto:ipu.vna@gmail.com)  
Site web : [www.ipu132vietnam.vn](http://www.ipu132vietnam.vn)

Toutes les questions concernant l'hébergement des délégations et les demandes de visas relèvent de la seule responsabilité de l'Assemblée nationale du Viet Nam. Par conséquent, toute communication relative à ces questions doit être adressée directement à l'Assemblée nationale du Viet Nam.

\*  
\* \*

Nous espérons que votre parlement sera représenté à la 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire et que sous votre conduite sa délégation prendra une part active à ses travaux.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, les assurances de notre très haute considération.



Martin CHUNGONG  
Secrétaire général  
de l'Union interparlementaire



Saber CHOWDHURY  
Président  
de l'Union interparlementaire

## PROGRAMME DE TRAVAIL GENERAL DE LA 132<sup>ème</sup> ASSEMBLEE ET REUNIONS CONNEXES

Hanoi, 25 mars - 1<sup>er</sup> avril 2015

### Mercredi 25 mars 2015

 10:00 - 13:00      Sous-Comité des finances\*  
15:00 - 18:00      *Salle 343, National Convention Centre*

### Jeudi 26 mars 2015

09.00 – 18.00      Ouverture de l'inscription  
*Hall principal, National Convention Centre*

 10:00 - 13:00      Comité exécutif\*  
15:00 - 18:00      *Salle 343, National Convention Centre*

### Vendredi 27 mars 2015

 09.00 – 10.00      Groupe du partenariat entre hommes et femmes\*  
*Salle 343, National Convention Centre*

 09.30 – 13.00      Comité des droits de l'homme des parlementaires\*  
*Salle 259, National Convention Centre*

 10.00 – 13.00      Comité exécutif\*  
*Salle 343, National Convention Centre*

 14.30 - 16.00      Comité exécutif\*  
*Salle 343, National Convention Centre*

 14.30 – 18.00      Comité des droits de l'homme des parlementaires\*  
*Salle 259, National Convention Centre*

 16.00 – 18.00      Sous-Comité sur le futur accord de coopération UIP-ONU\*  
*Salle 343, National Convention Centre*

### Samedi 28 mars 2015

 07.30 – 09.15      Comité de coordination des femmes parlementaires\*  
*Salle 343, National Convention Centre*

 09.00 – 11.00      Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits  
de l'homme\*  
*Salle 259, National Convention Centre*

 09.30 – 13.00      **Réunion des femmes parlementaires**  
*Salle 241, National Convention Centre*

 11.30 – 13.00      Réunion conjointe des Présidents des Bureaux des  
Commissions permanentes et des groupes géopolitiques\*  
*Salle 259, National Convention Centre*

 14.00 – 15.00      Réunion des conseillers et secrétaires des délégations  
*Salle 309, National Convention Centre*

 14.30 – 18.00      **Réunion des femmes parlementaires**  
*Salle 241, National Convention Centre*

 14.30 – 17.30      Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du  
nouveau-né et de l'enfant (**ANGLAIS UNIQUEMENT**)\*  
*Salle 254, National Convention Centre*

\* à huis clos

	14.30 – 18.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Salle 259, National Convention Centre</i>
	15.30 – 18.00	Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient* <i>Salle 343, National Convention Centre</i>
	20.00 – 21.00	<b>Cérémonie inaugurale</b> <b>Assemblée nationale du Viet Nam</b>

## Dimanche 29 mars 2015

	08.00 – 09.00	<b>Bureau restreint de l'Assemblée</b> <i>Salle 216 A &amp; B, National Convention Centre</i>
	09.00 – 10.45	<b>Conseil directeur</b> <i>Banquet Hall, National Convention Centre</i>
	09.00 – 13.00	<b>Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</b> Débat sur le projet de résolution sur le thème <i>La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale</i> <i>Salle 241, National Convention Centre</i>
	09.30 – 11.30	<b>Commission permanente des Affaires des Nations Unies</b> <i>Salle 309, National Convention Centre</i>
	09.30 – 12.00	Forum des jeunes parlementaires de l'UIP <i>Salle 343, National Convention Centre</i>
<b>ASGP</b>	11.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 305 &amp; 307, National Convention Centre</i>
	11.00 – 13.00	<b>Assemblée</b> : début du débat général <i>Banquet Hall, National Convention Centre</i>
	12.00 – 13.00	Conseil du Forum des jeunes parlementaires* <i>Salle 343, National Convention Centre</i>
	14.30 – 16.00	Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire* <i>Salle 343, National Convention Centre</i>
	14.30 – 17.00	<b>Assemblée</b> : débat général <i>Banquet Hall, National Convention Centre</i>
<b>ASGP</b>	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 305 &amp; 307, National Convention Centre</i>
	14.30 – 18.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires * <i>Salle 259, National Convention Centre</i>
	14.30 – 18.30	<b>Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</b> Rédaction en plénière de la résolution sur le thème <i>Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine</i> <i>Salle 241, National Convention Centre</i>
	16.30 – 18.30	<b>Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</b> Rédaction en plénière de la résolution sur <i>La cyber-guerre</i> <i>Salle 309, National Convention Centre</i>
	17.00 – 18.00	<b>Assemblée</b> : décision sur le point d'urgence <i>Banquet Hall, National Convention Centre</i>

\* à huis clos

**Lundi 30 mars 2014**

	09.00 – 12.30	<b>Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</b> Rédaction en plénière de la résolution sur le thème <i>La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international (finalisation des travaux entrepris à la 131<sup>ème</sup> Assemblée)</i> <i>Salle 241, National Convention Centre</i>
	09.00 – 13.00 09.00 – 10.30 10.30 – 13.00	<b>Assemblée</b> - débat sur le point d'urgence et - poursuite du débat général <i>Banquet Hall, National Convention Centre</i>
	09.30 – 13.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Salle 259, National Convention Centre</i>
	09.30 – 13.00	<b>Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</b> Finalisation en plénière de la rédaction de la résolution sur <i>La cyber-guerre</i> <i>Salle 309, National Convention Centre</i>
<b>ASGP</b>	10.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 305 &amp; 307, National Convention Centre</i>
	14.00 – 16.00	Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale* <i>Salle 259, National Convention Centre</i>
<b>ASGP</b>	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 305 &amp; 307, National Convention Centre</i>
	14.30 – 18.30	<b>Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</b> - débat interactif intitulé <i>Suivi de la résolution de l'UIP sur la gouvernance de l'eau : faire avancer les choses</i> , et - finalisation de la rédaction en plénière <i>Salle 241, National Convention Centre</i>
	14.30 – 18.30	<b>Assemblée</b> - poursuite du débat général <i>Banquet Hall, National Convention Centre</i>
	14.30 – 18.30	Eventuel comité de rédaction pour le point d'urgence <i>Salle 343, National Convention Centre</i>

\* à huis clos

## Mardi 31 mars 2014

	09.00 – 10.00	Groupe du partenariat entre hommes et femmes* <i>Salle 343, National Convention Centre</i>
	09.00 – 11.00	<b>Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</b> Débat interactif sur la mise en œuvre de la résolution <i>L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?</i> adoptée par l'UIP en 2012 <i>Salle 241, National Convention Centre</i>
	09.00 – 11.00	Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies* <i>Banquet Hall, National Convention Centre</i>
	09.30 – 11.00	Groupe de facilitateurs concernant Chypre* <i>Salle 254, National Convention Centre</i>
	10.00 – 12.30	Comité exécutif* <i>Salle 343, National Convention Centre</i>
	11.30 – 13.00	Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce* <i>Salle 259, National Convention Centre</i>
	11.30 – 13.00	<b>Commission permanente des Affaires des Nations Unies</b> <i>Banquet Hall, National Convention Centre</i>
	11.30 – 13.00	<b>Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</b> Adoption du projet de résolution <i>Salle 241, National Convention Centre</i>
	14.00 – 16.30	<b>Comité de coordination des femmes parlementaires*</b> <i>Salle 343, National Convention Centre</i>
	14.30 – 16.30	<b>Commission permanente des Affaires des Nations Unies</b> <i>Salle 241, National Convention Centre</i>
	14.30 – 18.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Salle 259, National Convention Centre</i>
	14.30 – 18.30	<b>Assemblée</b> - adoption de la résolution sur le point d'urgence et - clôture du débat général <i>Banquet Hall, National Convention Centre</i>
	17.00 – 18.30	<b>Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</b> Adoption du projet de résolution <i>Salle 241, National Convention Centre</i>
	17.00 – 19.00	Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient* <i>Salle 343, National Convention Centre</i>

\* à huis clos

## Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015

	09.00 – 11.00	<b>Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</b> Débat sur le thème <i>La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles</i> <i>Salle 241, National Convention Centre</i>
	09.00 – 13.00	<b>Conseil directeur</b> - résolutions sur les droits de l'homme des parlementaires et - rapports des réunions spécialisées <i>Banquet Hall, National Convention Centre</i>
<b>ASGP</b>	10.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 305 &amp; 307, National Convention Centre</i>
	11.30 – 13.30	Débat interactif sur le thème <i>La Convention relative aux droits de l'enfant a 25 ans : les enfants vivent-ils mieux ?</i> <i>Salle 241, National Convention Centre</i>
	14.30 – 17.00	<b>Conseil directeur</b> <i>Banquet Hall, National Convention Centre</i>
<b>ASGP</b>	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 305 &amp; 307, National Convention Centre</i>
	17.00 – 18.30	<b>Assemblée</b> - adoption des résolutions - rapports des Commissions permanentes - document final du débat général et - séance de clôture <i>Banquet Hall, National Convention Centre</i>

---

**Légende :**

Assemblée /  
Conseil directeur



Commissions /  
Réunions-débat



Autres réunions de  
l'Assemblée, y compris  
réunions *à huis clos*





Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Hanoï (Viet Nam), 28 mars - 1<sup>er</sup> avril 2015



A/132/C.1  
Annexe 2

## FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION DES ORATEURS

DEBAT GENERAL SUR LE THEME

*LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : PASSER DES MOTS A L'ACTION*

(POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)

**PARLEMENT OU  
ORGANISATION.....**

	Veuillez entourer le titre de civilité correspondant	Nom	Prénom (s)	L'intéressé(e) préside-t-il (elle) le Parlement ?
1	M. / Mme			Oui / Non
2*	M. / Mme			Oui / Non



\* Seuls les parlements membres de l'UIP et les Membres associés ont droit à un second orateur.

DATE: ..... SIGNATURE: .....

***Veillez remplir ce formulaire et le retourner jusqu'à 18 heures (heure suisse) le 20 mars 2015 au plus tard au Secrétariat de l'UIP par :***

Fax : + 41 22 919 41 60 ou courriel : [postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org)

**TABLEAU PROVISOIRE DE REPARTITION DES VOIX A LA 132<sup>ème</sup> ASSEMBLEE**  
(Conformément à l'Article 15.2 des Statuts)

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
1.	Afghanistan	10	24.1	4	14
2.	Afrique du Sud	10	51.7	7	17
3.	Albanie	10	3.0	1	11
4.	Algérie	10	33.2	5	15
5.	Allemagne	10	81.3	9	19
6.	Andorre	10	0.08	0	10
7.	Angola	10	8.3	2	12
8.	Arabie saoudite	10	27.1	4	14
9.	Argentine	10	41.0	6	16
10.	Arménie	10	3.4	1	11
11.	Australie	10	21.0	4	14
12.	Autriche	10	7.8	2	12
13.	Azerbaïdjan	10	9.5	2	12
14.	Bahreïn	10	0.7	0	10
15.	Bangladesh	10	153.0	10	20
16.	Bélarus	10	10.2	3	13
17.	Belgique	10	9.9	2	12
18.	Bénin	10	7.6	2	12
19.	Bhoutan	10	0.7	0	10
20.	Bolivie	10	6.7	2	12
21.	Bosnie-Herzégovine	10	4.3	1	11
22.	Botswana	10	1.3	1	11
23.	Brésil	10	146.0	10	20
24.	Bulgarie	10	8.5	2	12
25.	Burkina Faso	10	10.4	3	13
26.	Burundi	10	5.2	2	12
27.	Cambodge	10	10.7	3	13
28.	Cameroun	10	12.9	3	13
29.	Canada	10	30.8	5	15
30.	Cap-Vert	10	0.3	0	10
31.	Chili	10	15.1	3	13
32.	Chine	10	1 200.0	13	23
33.	Chypre	10	0.7	0	10
34.	Colombie	10	29.5	4	14
35.	Congo	10	1.9	1	11
36.	Costa Rica	10	3.3	1	11
37.	Côte d'Ivoire	10	15.5	3	13
38.	Croatie	10	4.8	1	11
39.	Cuba	10	10.2	3	13
40.	Danemark	10	5.2	2	12
41.	Djibouti	10	0.79	0	10
42.	El Salvador	10	5.3	2	12
43.	Emirats arabes unis	10	2.5	1	11
44.	Equateur	10	14.0	3	13
45.	Espagne	10	39.4	5	15
46.	Estonie	10	1.5	1	11
47.	Ethiopie	10	87.9	9	19
48.	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	10	2.3	1	11
49.	Fédération de Russie	10	148.8	10	20

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
50.	Finlande	10	5.4	2	12
51.	France	10	65.8	8	18
52.	Gabon	10	1.0	1	11
53.	Gambie	10	1.5	1	11
54.	Géorgie	10	4.7	1	11
55.	Ghana	10	25.0	4	14
56.	Grèce	10	10.2	3	13
57.	Guatemala	10	8.2	2	12
58.	Guinée	10	10.6	3	13
59.	Guinée-Bissau	10	1.5	1	11
60.	Guinée équatoriale	10	1.0	1	11
61.	Haiti	10	10.2	3	13
62.	Honduras	10	8.1	2	12
63.	Hongrie	10	10.4	3	13
64.	Inde	10	1 000.3	13	23
65.	Indonésie	10	206.0	12	22
66.	Iran (République islamique d')	10	60.5	8	18
67.	Iraq	10	26.7	4	14
68.	Irlande	10	4.5	1	11
69.	Islande	10	0.31	0	10
70.	Israël	10	6.7	2	12
71.	Italie	10	57.0	7	17
72.	Japon	10	123.6	10	20
73.	Jordanie	10	5.5	2	12
74.	Kazakhstan	10	17.0	3	13
75.	Kenya	10	24.0	4	14
76.	Kirghizistan	10	4.5	1	11
77.	Koweït	10	2.2	1	11
78.	Lesotho	10	2.1	1	11
79.	Lettonie	10	2.7	1	11
80.	Liban	10	2.4	1	11
81.	Libye	10	3.9	1	11
82.	Liechtenstein	10	0.3	0	10
83.	Lituanie	10	3.9	1	11
84.	Luxembourg	10	0.4	0	10
85.	Madagascar	10	20.6	4	14
86.	Malaisie	10	22.7	4	14
87.	Malawi	10	13.9	3	13
88.	Maldives	10	0.35	0	10
89.	Mali	10	16.4	3	13
90.	Malte	10	0.3	0	10
91.	Maroc	10	31.5	5	15
92.	Maurice	10	1.02	1	11
93.	Mauritanie	10	3.1	1	11
94.	Mexique	10	104.0	10	20
95.	Micronésie (Etats fédérés de)	10	0.10	0	10
96.	Monaco	10	0.03	0	10
97.	Mongolie	10	2.9	1	11
98.	Monténégro	10	0.62	0	10
99.	Mozambique	10	12.1	3	13
100.	Myanmar	10	60.3	8	18
101.	Namibie	10	1.5	1	11

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
102.	Népal	10	26.4	4	14
103.	Nicaragua	10	5.1	2	12
104.	Niger	10	16.5	3	13
105.	Nigéria	10	140.4	10	20
106.	Norvège	10	5.0	2	12
107.	Nouvelle-Zélande	10	4.4	1	11
108.	Oman	10	2.5	1	11
109.	Ouganda	10	17.0	3	13
110.	Pakistan	10	160.9	11	21
111.	Palaos	10	0.02	0	10
112.	Palestine	10	3.9	1	11
113.	Panama	10	1.7	1	11
114.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10	3.0	1	11
115.	Paraguay	10	5.7	2	12
116.	Pays-Bas	10	15.3	3	13
117.	Pérou	10	23.0	4	14
118.	Philippines	10	62.1	8	18
119.	Pologne	10	38.5	5	15
120.	Portugal	10	10.3	3	13
121.	Qatar	10	0.88	0	10
122.	République arabe syrienne	10	12.5	3	13
123.	République de Corée	10	50.8	7	17
124.	Rép. dém. du Congo	10	56.8	7	17
125.	Rép. dém. populaire lao	10	5.6	2	12
126.	République dominicaine	10	9.0	2	12
127.	République de Moldova	10	4.3	1	11
128.	Rép. populaire dém. de Corée	10	20.9	4	14
129.	République tchèque	10	10.5	3	13
130.	République-Unie de Tanzanie	10	34.4	5	15
131.	Roumanie	10	23.0	4	14
132.	Royaume-Uni	10	60.2	8	18
133.	Rwanda	10	6.2	2	12
134.	Saint-Marin	10	0.02	0	10
135.	Samoa	10	0.17	0	10
136.	Sao Tomé-et-Principe	10	0.16	0	10
137.	Sénégal	10	7.0	2	12
138.	Serbie	10	9.7	2	12
139.	Seychelles	10	0.08	0	10
140.	Sierra Leone	10	4.9	1	11
141.	Singapour	10	5.08	2	12
142.	Slovaquie	10	5.2	2	12
143.	Slovénie	10	1.9	1	11
144.	Somalie	10	10.4	3	13
145.	Soudan	10	33.4	5	15
146.	Soudan du Sud	10	10.0	3	13
147.	Sri Lanka	10	17.0	3	13
148.	Suède	10	8.7	2	12
149.	Suisse	10	6.7	2	12
150.	Suriname	10	0.4	0	10
151.	Tadjikistan	10	5.1	2	12
152.	Tchad	10	10.7	3	13
153.	Thaïlande	10	60.1	8	18
154.	Timor-Leste	10	0.92	0	10
155.	Togo	10	5.4	2	12

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
156.	Tonga	10	0.1	0	10
157.	Trinité-et-Tobago	10	1.2	1	11
158.	Tunisie	10	10.2	3	13
159.	Turquie	10	64.5	8	18
160.	Ukraine	10	50.1	7	17
161.	Uruguay	10	3.2	1	11
162.	Venezuela	10	18.1	3	13
163.	Viet Nam	10	90.3	9	19
164.	Yémen	10	10.5	3	13
165.	Zambie	10	10.9	3	13
166.	Zimbabwe	10	10.4	3	13



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Hanoï (Viet Nam), 28 mars - 1<sup>er</sup> avril 2015



A/132/C.1  
Annexe 4

## Note explicative sur l'inscription en ligne à l'UIP

Le système d'inscription en ligne mis en place par le Secrétariat de l'UIP est accessible via le site web de l'UIP, sur la page de la 132<sup>ème</sup> Assemblée, par simple clic sur le bouton d'inscription. Il sera ouvert du 1<sup>er</sup> décembre au 24 mars 2015. Après cette date, les délégués devront s'inscrire auprès du service d'inscription de l'UIP, à l'adresse suivante : [registration@ipu.org](mailto:registration@ipu.org).

**A noter** : il est recommandé aux participants de désigner un coordonnateur pour leur délégation qui sera le seul utilisateur du système d'inscription en ligne et qui choisira un mot de passe.

La procédure d'inscription est la suivante :

1. Créez un compte et saisissez les informations demandées sur cette page. Si vous vous êtes inscrits en ligne soit pour la 130<sup>ème</sup> Assemblée qui a eu lieu en mars 2014, soit pour la 131<sup>ème</sup> Assemblée, en octobre 2014, vos identifiants sont toujours valables. Vous pouvez donc les réutiliser.

Si le Secrétariat de l'UIP a ouvert un compte en votre nom avec l'adresse électronique officielle de votre parlement, veuillez envoyer une demande à [registration@ipu.org](mailto:registration@ipu.org) pour plus ample information.

2. Une fois que vous vous avez créé un compte, connectez-vous en utilisant vos nom et mot de passe.
3. Cliquez sur "S'inscrire à cette réunion" pour vous inscrire à la 132<sup>ème</sup> Assemblée.
4. Cliquez sur "Commencer l'inscription" pour inscrire votre délégation. En votre qualité de coordonnateur de délégation, n'oubliez pas de vous inclure si vous prévoyez d'assister à la réunion.
5. Prière de veiller à inclure toutes les informations concernant la participation aux organes directeurs et subsidiaires de l'UIP sous la rubrique "Titre et fonctions à l'UIP". Les informations concernant le parlement national seront quant à elles insérées sous la rubrique "Titre et fonctions au Parlement/dans l'Organisation".
6. Il vous sera possible d'apporter des modifications à vos données jusqu'au 24 mars 2015. Après cette date, vous devrez vous adresser directement à [registration@ipu.org](mailto:registration@ipu.org).

Le processus d'inscription comporte une **phase de validation** durant laquelle les administrateurs système examineront votre inscription. Une fois votre inscription validée, vous en recevrez confirmation par courriel. Sinon, l'un de nos administrateurs prendra contact avec vous pour toute démarche nécessitant un suivi.

Si vous avez des questions au sujet de l'inscription, veuillez les adresser à Mme Sally-Anne Sader, Chargée du Service des conférences, à l'adresse suivante : [sas@ipu.org](mailto:sas@ipu.org), avec copie à l'adresse générale du Secrétariat de l'UIP : [postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org), et à [registration@ipu.org](mailto:registration@ipu.org).